

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 29 AOUT 2016**  
**19 h 00**

L'an deux mille seize, le 29 août, à dix-neuf heures, le conseil municipal exceptionnel de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique Aguilar, maire, suivant convocation du 25 août 2016.

Étaient présents : Mme AGUILAR, maire, MM. HARDY, RENOUARD, Mmes COELHO, BOIX, M. GOURDIN, adjoints, Mme DOUSSEAUX, M CASTIGLIONI, Mme MOUSSAOUI, M. SERIN, Mme CHAGRIN DE ST HILAIRE, M. ROBERT, Mmes TOULON, CHATEL POSS, GOUMAZ.

Absents représentés : M. LEMOYNE (donne pouvoir à Mme AGUILAR), M. ORTEGA (donne pouvoir à M. HARDY), Mme LAPERT (donne pouvoir à M. GOURDIN), M. MALAPRIS (donne pouvoir à Mme DOUSSEAUX), Mme PION (donne pouvoir à Mme TOULON), M. LENOIR (donne pouvoir à M. ROBERT), M. CLEMENT (donne pouvoir à Mme GOUMAZ), M. GERTNER (donne pouvoir à Mme CHATEL POSS).

Absents excusés : MM. LANCOSME, STEFANETTO Mmes BERRY, DELLIER, PRIEUR, DUFIT.

Secrétaire de séance : M. SERIN.

Le quorum étant atteint, Madame Aguilar ouvre la séance à 19h00.

Madame le maire demande s'il y a des questions diverses :

- 1) Madame Toulon se renseigne sur la convention de mise à disposition du personnel des services techniques de la ville de Tonnerre avec la communauté de communes, et l'avancée du marché « Transport ».

**1°) Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Serin est désigné secrétaire de séance.

**2°) Travaux de restructuration et extension des bâtiments scolaires et périscolaires dans le quartier des Prés-Hauts**

VU la délibération n°11-189, par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet Archi-tecture comme maître d'œuvre pour la réhabilitation et la rénovation des écoles des Prés-Hauts ;

VU la délibération n° 13-239 sollicitant auprès du Conseil Régional de Bourgogne une subvention dans le cadre de l'appel à projet « programme énergie climat bourgogne » ;

VU l'accusé réception de dossier complet de la demande de subvention présentée au titre du soutien à l'investissement public local dans le cadre de la réalisation des travaux à l'école maternelle des prés-hauts ;

VU les accusés réceptions de dossier complet des demandes de subvention présentées au titre de la DETR 2013 et 2014 dans le cadre de la réalisation des travaux à l'école maternelle des Prés-Hauts ;

VU la consultation lancée le 23 mai 2016 par voie de procédure adaptée en vue de procéder à la restructuration et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires dans le quartier des prés-hauts ;

VU la publicité réalisée au moniteur, au bulletin officiel des annonces des marchés publics, sur le journal d'annonce légale l'Yonne Républicaine et sur la plateforme marchespublics.com ;

VU les plis reçus avant le 21 juin midi ainsi que l'analyse des offres et candidatures réalisée par le maître d'œuvre et les résultats de la négociation menée avec tous les candidats du lot n°1 ;

Considérant qu'aucune tranche conditionnelle n'est affermie pour l'instant ;

Madame le maire propose,

- De retenir les entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Objets</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Adresses</b>	<b>Montants toutes tranches en euros HT</b>	<b>Montants de la tranche ferme en euros HT</b>
1	Démolition – Gros Œuvre	J.Marquis SARL & Michel SA	Route de Tonnerre 89430 Tanlay & 57 rue Guynemer 89000 Auxerre	865 000.00	291 805.06
2	Charpente bois	SARL CHEMOLLE	2 chemin de Rateau 89190 Les Sieges	172 615.12	148 700.49
3	Couverture - étanchéité	SARL ROY	ZI de Vauplaine 89000 Tonnerre	232 470.71	11 872.80
4	Bardage isolation	BONGLET SA	330 rue des frères lumière 39001 Lons le Saunier	456 751.64	100 420.20
5	Menuiseries extérieures	FOREY	Les Savoyards 89 430 Tanlay	476 996.00	118 173.00
<i>Option rouleaux extérieurs</i>				90 667.00	21 736.00
6	Menuiseries bois	FOREY	Idem	239 021.00	47 647.00

7	Métallerie	SN GENETIER Techniques	ZA 11 rue des Drubes 89510 Etigny	71 330.00	4 925.00
8	Plâtrerie - cloisons	MARTIN SARL	6 rue de Dublin, 89470 Monéteau	108 935.00	29 965.50
9	Revêtements sols et murs	Sté LEROY SEB DECO	ZI route du Bignon 45210 Ferrieres en Gatinais	201 175.00	45 820.24
<i>Option Lino Pur</i>				-3 168.60	-1 034.10
10	Faux plafonds	SARL WE SOLD	7 rue des Crots Taupins 89000 Perrigny	108 479.76	24 752.00
11	Peinture murs et sols	J.DELAGNEAU SAS	37 avenue Jean Mermoz 89003 Auxerre	78 829.00	15 173.00
<i>Option signalétique</i>				1 820.00	395.00
12	Electricité	SPIE EST	32 rue de la Redoute 21850 Saint Apollinaire	419 500.00	99 183.87
13	Chauffage, Ventilation, climatisation	EURL SZYNKIEWICZ	Route de Dijon 21500 Fain les Montbard	607 842.00	125 925.00
14	Plomberie	JAUGELEC SARL	8 route de Villiers Vineux 89360 Jaulges	179 988.27	22 207.62
15	VRD Espaces verts	ROSA Paul et Fils	29 route d'Avallon 21460 Epoisses	117 915.25	29 141.85
<i>Option réfection totale des cours</i>				72 021.70	21 691.80

- De l'autoriser, à signer les marchés à passer avec les entreprises désignées ci-dessus et à signer tout document administratif, technique et financier relatif à cette opération ;

- De retenir l'ensemble des options pour le lot 5, le lot 9, le lot 11 et le lot 15.

Monsieur Robert félicite que le marché des Prés-Hauts soit attribué, et souhaite que les tranches « restauration scolaire primaire » soient effectuées. Il regrette que le total n'apparaisse pas sur le tableau.

Madame Coelho annonce un total de 1 254 002,00 HT pour l'école maternelle et 4 524 937,65 HT pour l'ensemble.

Monsieur Robert aurait voulu plus de transparences sur les entreprises non retenues et regrette qu'il n'y ait pas eu de commission d'appel d'offres pour en discuter. Il évoque également la possibilité de mettre le tableau de financement avec les pourcentages.

Madame Aguilar répond à Monsieur Robert qu'il était présent à l'ouverture des plis pour l'ensemble des entreprises. Au niveau des financements pour la tranche de l'école maternelle, les subventions demandées au titre de la Région, DETR, Fonds Local à l'Investissement, représentent un montant de 585 000,00 €.

Monsieur Robert ajoute que le démarrage des travaux doit se faire le plus rapidement possible, afin que les élèves démarrent la rentrée scolaire 2017-2018, dans les nouveaux locaux.

Madame Aguilar confirme qu'il serait agréable et plus confortable pour les élèves, de commencer l'année scolaire dans les nouveaux locaux, ce qui explique la tenue de ce conseil municipal exceptionnel. La CCLTB, reprenant le suivi des travaux, prendra les choix pour les tranches optionnelles.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Madame Prieur rejoint l'assemblée.

### **3°) Travaux d'assainissement et dissimulation des réseaux route de Junay – Rue du Général Campenon**

Après consultation en procédure adaptée lancée le 21 juillet 2016 et après analyse des offres avec le maître d'œuvre, Service Public Eau et Energie ;

Madame le maire propose,

- De réaliser les études préalables, les travaux et les contrôles préalables à la réception concernant les travaux d'assainissement et de dissimulation des réseaux route de Junay et rue du Général Campenon ;
- De solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de ces travaux ;
- D'attribuer le lot 1 « Réseau assainissement, dissimulation des réseaux BT, GCTélecom et éclairage Public », à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE sise ZI Plain des Isles à Auxerre (89) pour un montant de 292 683.10 euros hors taxes sur la tranche ferme et d'affermir la tranche optionnelle, pour un montant de 43 231.99 euros hors taxes
- D'attribuer le lot 2 « Création d'un poste de refoulement » à l'entreprise Harbert sise rue des Hirondelles à Noyers sur Cher (41), pour un montant de 33 735.00 euros hors taxes
- D'attribuer le lot 3 « Contrôles préalables à la réception » à l'entreprise SAS A3SN sise ZA La Gautrais, rue de la Forge à Montauban de Bretagne (35), pour un montant de 4 360.00 euros hors taxes

Monsieur Robert est content de voir le démarrage des travaux, programmés par le S.I.T. depuis 2013, et ainsi permettre la mise en conformité des maisons de plusieurs propriétaires. Effectivement, les maisons côté droit en direction de Junay, l'assainissement est déversé vers le bief Saint-Nicolas.

Il énumère quelques remarques techniques :

- Il serait important d'avoir le détail de la partie assainissement et électricité, ce sont deux budgets différents,
- Les tranches de voirie en enrobé, sont reprises par la ville ou le conseil départemental de l'Yonne ;

- Le trottoir est dans un état lamentable,
- Revoir les mesures de sécurité sur cette rue,
- Le raccordement obligatoire dans les deux ans qui suivent le démarrage des travaux, représente un coût important pour les habitants. La demande de subvention de la ville à l'agence de l'eau, pour les travaux situés sur le domaine public, permettrait une diminution du coût par habitant, des travaux.

Madame Coelho informe Monsieur Robert, que le détail de la partie assainissement et électricité, est disponible à la mairie. Elle indique également avoir eu un entretien avec l'agence de l'eau pour avoir la certitude d'obtenir une subvention.

Madame Goumaz demande la possibilité d'obtenir la transmission de tous les éléments avant le conseil municipal.

Madame Coelho explique que la délibération devait être prise rapidement, afin de respecter le délai très court, de dépôt du dossier de subvention. Pour la mise en œuvre de la route de Junay, ce point a déjà été évoqué en commission travaux.

Monsieur Robert indique que pour le dossier de subvention à l'agence de l'eau, il est nécessaire d'avoir les montants respectifs du budget de l'assainissement et de l'électricité.

Madame Coelho confirme, cependant les offres transmises à la mairie ne présentaient aucune distinction, seulement une offre avec un montant global. La SPE n'a pas retourné le dossier énumérant ce détail.

Madame Aguilar insiste sur le fait que cette délibération était nécessaire avant fin septembre, dans la procédure d'obtention des subventions.

Madame Gérard propose d'inscrire les montants distinctifs des budgets sur le compte rendu, si l'information lui est transmise avant sa diffusion.

*Ci-dessous les montants distinctifs des budgets :*

TRANCHE FERME	Montant HT	Montant TTC
Réseau assainissement	142 682,42 €	171 218,90 €
Dissimulation réseau BT	104 804,59 €	125 765,51 €
Dissimulation GCTélécom et éclairage public	45 196,09 €	54 235,31 €
<b>TOTAL tranche ferme</b>	<b>292 683,10 €</b>	<b>351 219,72 €</b>

TRANCHE OPTIONNELLE	Montant HT	Montant TTC
Dissimulation réseau BT	30 616,26 €	36 739,51 €
Dissimulation GCTélécom et éclairage public	12 615,73 €	15 138,88 €
<b>TOTAL tranche optionnelle</b>	<b>43 231,99 €</b>	<b>51 878,39 €</b>

Madame Coelho explique être en discussion avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour les travaux de voirie, à savoir un enrobé global et les trottoirs, côté gauche, posant la problématique de l'écoulement des eaux pluviales.

Madame Aguilar revient sur la sécurité évoquée par Monsieur Robert, rue du général campenon, où un radar, sur une période donnée, a pu être installé. La vitesse relevée est en moyenne de 44 km la journée, et 79 km en soirée. Un nombre de 350 véhicules par jour est enregistré par l'ATR sur la route de Junay.

Monsieur Robert défendra la continuité des travaux en eau et espère que le syndicat pourra continuer les travaux. Le coût pour l'agence de l'eau va être approximativement de deux mille euros et trois mille euros pour les particuliers.

Madame Aguilar précise que l'objectif est de diminuer au maximum le coût des particuliers.

Madame Chatel Poss se renseigne de l'accessibilité des riverains à leur domicile pendant les travaux.

Madame Coelho lui répond que les entreprises causant du désagrément pendant la réalisation des travaux, respectent un protocole de mise en place de systèmes de passerelles d'accès aux habitations.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Madame Aguilar propose d'aborder les questions diverses

#### ① **Mise à disposition du personnel**

Madame Toulon se renseigne des conventions de mises à disposition du personnel avec la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB).

Madame Gérard lui répond que les conventions de mise à disposition sont à la signature.

#### ② **Marché du transport**


Madame Toulon demande l'évolution du dossier, Madame Gérard indique que la société Rapides de Bourgogne est titulaire du marché.

Madame Toulon demande si la ville a reçu le résultat de l'enquête publique sur l'effacement des barrages, Madame Aguilar répond que le rapport définitif n'est pas encore disponible.

Madame Aguilar annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 28 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,

 Mickaël Serin  
